Droits Quotidiens

Puis-je travailler en Belgique avec un diplôme obtenu à l'étranger?

Mise à jour : Mercredi 17 août 2022
Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Cela dépend de l'emploi que vous voulez occuper, et de votre pays d'origine.

Selon la fonction que vous voulez occuper, l'employeur doit exiger la preuve de votre niveau d'étude.

Si vous avez étudié à l'étranger, vous devez en principe demander **une équivalence de diplôme**.

La procédure d'équivalence est facilitée si vous avez obtenu votre diplôme dans un pays de l'espace économique européen.

- Si vous voulez travailler dans la **fonction publique ou exercer une profession réglementée** (infirmier, pharmacien, architecte, enseignant, mécanicien, etc.), l'équivalence de diplôme est obligatoire.
  Cela vous permet également d'être payé selon les barèmes légaux.

- Si vous voulez **travailler dans le secteur privé,** vous n'êtes pas obligé d'avoir une équivalence.
  Votre employeur peut vous engager sur la base de votre diplôme obtenu à l'étranger.
  Un travailleur non-européen doit avoir un permis unique. Pour la demande de ce permis, vous ne devez pas présenter de certificat d'équivalence de votre diplôme

- Si vous voulez **exercer une profession d'indépendant,** vous devez prouver des connaissances de base et des connaissances professionnelles.
  Adressez-vous à un guichet d'entreprise agréé.

Pour plus d'informations sur l'équivalence des diplômes, voyez le site internet de la fédération Wallonie Bruxelles, ainsi que la brochure du CIRE (dans les documents types ci-dessus).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Directive européenne 2005-36-CE

Loi-cadre du 3 aout 2007 relative aux professions intellectuelles prestataires de services

Arrêté royal du 20 juillet 1971 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes et certificats d'études étrangers

Les documents types

Brochures : Equivalence de diplôme étranger en Belgique francophone - édition 2012 - éditée par le CIRE

BY NC ND